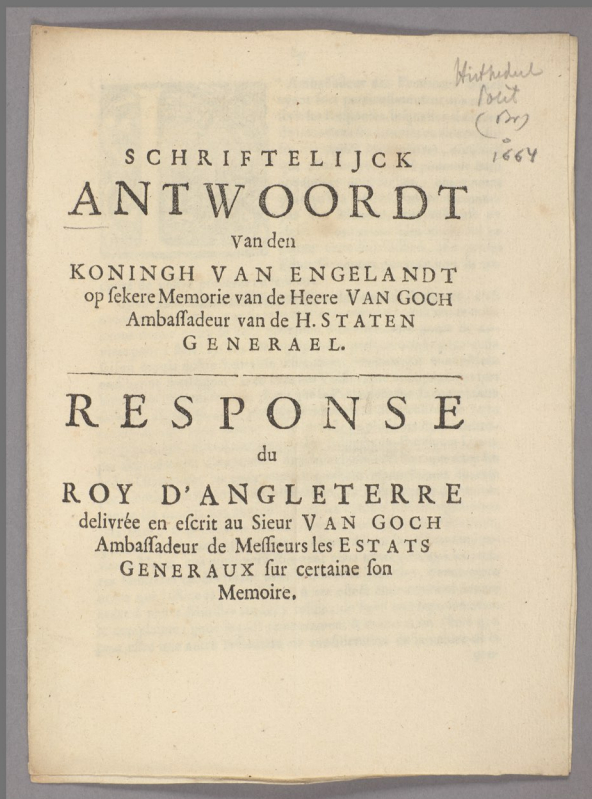


Schriftelijk antwoordt van den koningh van Engelandt op ...



Tryck // / I25 B 14 c Br. 1664 Antwoord

Tillkomstår 1664.

Digitaliserad år 2019



National Library
of Sweden

*Mittheilung
Paris
(1764)
1664*

SCHRIFTELIJCK
ANTWOORDT

van den

KONINGH VAN ENGELANDT
op sekere Memorie van de Heere VAN GOCH
Ambassadeur van de H. STATEN
G E N E R A E L.

R E S P O N S E

du

R O Y D' A N G L E T E R R E
delivrée en escrit au Sieur VAN GOCH
Ambassadeur de Messieurs les ESTATS
G E N E R A U X sur certaine son
Memoire.

ANTWOORDT
SCHRIFTELIJK

Vanden

KONINGH VAN ENGLANDT
op seker Memorie van de Heere VAN GOCH
Ambassadeur van de H. STATEN
G E N E R A L.

R E S P O N S E

du

ROY D'ANGLETERRE
delivree en esleve au Sieur VAN GOCH
Ambassadeur de Messieurs les ESTATS
G E N E R A U X sur certaine son
Memorie.



' Ambassadeur des Provinces Unies ayant fort particulièrement mis en escrit les Responses, lesquelles il a receu de nous dans ses diverses audiences, sur ses demandes particulieres, combien que nous croyons qu'il pourroit bien acquiescer avec icelles : neantmoins puis qu'il a trouvé bon de demander par son Memoire une response en escrit : Nous avons bien voulu lui en donner cette satisfaction, afin que les Estats Generaux peuvent voir la sin-

cerité de nostre proceder envers eux.

Quant aux preparations & provisions des navires de guerre, c'est notoirement connu, que dans le commencement de cette année nous avons donné ordre de faire provision d'une moindre garde de navires pour l'Esté, qu'ont esté equipéz en quelque années pour ceste saison depuis nostre heureuse restitution, croyans que nous estions en si bonne intelligence avec tous nos Voisins, que nous pouvions fort bien espargner ces frais là. Lors que le Parlement sur la complainte de toute la Nation nous pressoit serieusement de prendre une voye extraordinaire pour reparer nostre peuple de plusieurs & quotidianes injuries lesquelles ils souffroient des subjects des Provinces Unies par depredations dans la mer, es autres places aussi bien que dans les Indes Orientales, en quoy estoient quelques circonstances de cette presumption en declarant leur dominion, & defendant le commerce contre les droicts des Nations, tous les Princes y estans également interessez, nous n'avons donné autre response à nostre Parlement, que nous ne doutions point que nos bons Alliez les Estats des Provinces Unies, aux quels veritablement nous avons creu que les injuries souffertes ne devoient avec raison estre imputées, donneroient ordre que Justice en seroit faite: A cet effect nous voulions donner ordre à nostre Ministre lequel y reside, de faire une representation & complainte: pour lequel temperament & moderation (lors que peut estre une autre resolution en consideration de la nature de la
pro-

provocation auroit esté plus agreable aux desirs de nostre Parlement) nous attendions quelque remerciement de nos bons Voisins, quand au contraire ils n'avoient plus tost receu advis de cette nostre réponse, qu'ils donnoient direction par une maniere extraordinaire, d'équiper soudainement un fort grand nombre de navires de guerre, sans autre visible cause, que de manifester au monde, combien ils nous & nostre Parlement desient: Sur quoy, comme nous pourrions esté estimez d'avoir peu de providence pour nostte honneur ou interest, si nous n'eussions preparé une considerable flote pour nostre defence (les frais & despences de laquelle nous eussions esté bien aise d'avoir prevenu) laquelle estant preparée, on croira estre estrange qu'elle demeure encore dans les Ports: Et il apparoitra par leur comportement, que leur instructions ne sont pas pour faire aucune injure à nos Voisins & Amys, mais pour defendre nos mers, nos dominions & nos subjects, de recevoir des injures de nos ennemis: & veritablement nous ne pouvons croire ny nous imaginer que les Provinces Unies (desquelles nous avons bien merité, & avec lesquelles nous sommes prests de maintenir une ferme amitié, à quoy plusieurs autres considerations outre ceste grande là de la Religion Protestante chacun de nous devroit disposer) veuillent refuser de nous faire Justice sur nos demandes raisonnables: ou qu'elles veuillent sacrifier pour tousjours la paix de leur Pays, pour supporter le mauvais comportement de personnes particulieres, ou une compagnie particuliere, laquelle nous trouvons par experience considere plus leur profit & interest particulier que l'honneur & conservation du Gouvernement sous lequel ils vivent, ce que les Estats Generaux examineront & consideront bien.

Comme nous avons avec grande franchise & comme une perpetuelle manifestation de nostre affection & bonne volonte' conclu le dernier Traitté avec les Provinces Unies, par lequel plusieurs desplaisirs & injures memorables faites à nous mesmes & à nostre peuple, & particulierement celle d'Ambone ont esté mises en oblivion: ainsi nous avons de nostre coste, observé fort exactement chaque article, & n'avons receu plus tost advis d'aucune chose particuliere, en laquelle les subjects des Provinces Unies ont esté endomagéés, que nous
avons

avons donne' ordre pour leur redrès par la voye plus expediente, sans les mettre aux formalitez, lesquelles sont ordinairement dans les Cours de Justice: dont nous ne sçaurions dire qu'avec grand regret, que sur toutes les plaintes, qui ont este' faittes à la Haye par nostre Ministre, esquelles la matiere du fait a este' fort notoire & convaincante, & le droit fort apparent, ou n'en a point fait aucun redrès, & tels delays faits en toutes, qu'en effect & en la consequence ils sont un plain deniement de Justice, & toutesfois nous n'avons jusques à present accorde' aucune Lettre de Represaille contre les subjects des Provinces Unies.

Quant au Capitaine Holmes, nous avons assure' l'Ambassadeur avec grande sincerite', qu'il n'a eu aucune commission de prendre Capoverde: ny aucune autre place appartenante aux Flamens, ny de faire aucune action d'hostilite' contre aucun des subjects des Provinces Unies, qui n'estoit pour la defense de nos subjects & de leur commerce en ces quartiers là. Et nous ne pouvons qu'attendre que cette nostre franche declaration trouvera plus de credit aupres nos Alliez, qu'aucunes informations ou examinations de mariniers, lesquels fort rarement sçavent ce qu'ils informent. Nous attendons l'arrivement du dit Capitaine tous les jours, & alors nous voulons apres due' examination de tout ce qu'il a fait, determiner ce qui sera juste. Les navires maintenant delignées pour ces quartiers là, sont navires marchands, & n'ont ny pouvoir ny volonte' de faire aucune injure aux subjects des Provinces Unies: Mais nous sommes fort marry d'entendre non pas par un bruit general, ou par discours vaines de l'avoir entendu, mais par evidence pregnante & pleine information de nostre Gouverneur de nostre fort Cormantin, qu'environ la fin du mois Janvier dernièrement passe' les Commandeurs des navires appartenans à la Compagnie Occidentale des Flamans, apres avoir attacqué nos navires marchands en ces mers là, & les defendu & restraint de leur Commerce, ont provoqué & loüé le Roy de Fantin d'affaillir & surprendre nostre dit Chasteau de Cormantin, & de le mettre en leur mains pour la valeur de 60 Bendys, dont la moitie' a este' presentement payée par les dits Commandeurs, avec

B

con-

condition aussi, que les dits natifs enjoyeroient pour eux mesmes de tout le butin du dit Chasteau : Pour poursuivre ce Contrat infameux, & pour les faire plus capables pour l'executer, les Commandeurs Flamens ont fourni le dit Roy de Fantin avec bonne quantité de mousquets & poudre, dont nostre Commandeur ayant eu cognoissance, il les a surpris par la grace de Dieu: ce qui, peuteestre, est une des actions d'hostilité, dont est fait mention en ceste Memoire; car nous n'avons pas cognoissance de quelque autre. Deux navires de guerre appartenans à la Compagnie des Flamens venoient d'el Mina au Cape Coast, pour favoriser ceste entreprise au temps destiné. Et en suite le Roy de Fantin vint le 5. de Fevrier dernièrement passé avec 500 hommes avec esperance de surprendre nostre Chasteau: mais se trouvant descouvert & forcé de se retirer, avec quelque perte, il avança derechef le poursuivant avec un corps de 3000 hommes, & continuoit un rude combat avec nos gens l'espace de quatre heures, apres lequel temps il fut batu avec grande perte, & a depuis avec honte & regret reconnu la rupture de la foy envers nous, & déclaré les dits motifs & contrats. Les Navires Flamens chasserent au mesme temps un petit navire appartenant à nos marchans sous le commandement du Capitaine Boishwick dans nostre port de Inashange, mouillèrent l'ancre aupres deluy, empescherent tous Canoos de venir à son bord, & prihdrent leur chaloupe & 5 hommes, lesquels ils ne voulurent rendre jusqu'à ce qu'ils entendirent que leur autre entreprise fut mal reüiffie.

Nous ne pouvons aucunement douter, que l'estat des Provinces Unies ne veuille manifester leur detestation de cette perfidieuse entreprise, & faire qu'exemplaire Justice soit faite aux personnes qui en sont coupables, ce que nous attendons & demandons: & qu'au lieu d'envoyer des navires de guerre pour justifier ces inexcusables & frauduleuses procedures (lesquelles pourront produire mauvais effets, & insensiblement une guerre entre les deux Nations, ce que nous desirons de prevenir) leur prudence voudra reprehender & exhorter leur Compagnie Occidentale, qu'elle se garde cy apres de faire tels outrages; & qu'elle ne presume sous le titre de marchand d'usurper

surper les prerogatives des Princes, & prendre à soy mesme une telle Dominion, comme si elle luy appartenoit effectivement, ne voudroit la garantir de defendre commerce & traficq avec leurs Voyfins, mais doit provoquer tous les Princes Chrestiens contre leur presumption.

Nous sommes extremement affligez pour les places lesquelles dans les Dominions des Provinces Unies sont pestiferées, & Nous prions Dieu de tout nostre cœur, qu'il luy plaise soudainement oster ceste sa visitation de chez eux: Cependant nous souffrons grandement avec eux, par la suspension du commerce & traficq laquelle touche si fort le bien des deux Nations: Mais on ne peut attendre ny desirer, que nous voulions negliger ou decliner le prudent soing pour nostre peuple, qui leur est deu, en nous servant de tous moyens possibles pour les preserver de cette contagion, ce qu'on ne peut faire sans telles restrictions, qui sont maintenant avec grande perte & dommage aux peuples de costé & d'autre, & lesquelles nous esperons que le bon Dieu osterá bien tost, en faisant la correspondance aussi seure & saine comme auparavant, & en rendant une parfaite santé aux places qui sont maintenant infectées, aussi bien qu'aux leurs Voyfins, lesquels ne peuvent que souffrir avec eux, combien qu'ils ne sont sous la mesme calamité.

Ayans maintenant satisfait le desir de l'Ambassadeur, en donnant cette particuliere Responce en escrit sur son Memoire, & sur tout ce qu'il nous a proposé, nous ne doutons point qu'il ne l'envoye à nos bons Amys & Alliez les Provinces Unies: & nous desirons que le dit Ambassadeur les assure, que nous sommes resolu de maintenir une si ferme Amitié avec eux, qu'une Guerre (par la grace de Dieu) ne peut arriver entre nous, si ce n'est qu'ils declinent de routes regles de Justice, & souffrent que leur subjects les envelopent dans une guerre, pour supporter l'injure laquelle ils font à leur Voyfins contre toute Justice, ce que nous croyons fermement ils ne feront pas induits de faire: & lequel malheur (dont personne ne peut prévoir la fin) Leur prudence prevendra.

[The text on this page is extremely faint and illegible. It appears to be a continuation of a letter or document, possibly containing a list or a series of paragraphs. The ink is very light, and the paper shows signs of age and wear.]